

## Municipalité de



**243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 445**

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick tenue le 5 mars 2024, le Règlement numéro 445 modifiant le Règlement numéro 404 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter certains objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables ainsi que diverses dispositions a été adopté.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 27 mars 2024.

Ce règlement est entré en vigueur le 28 mars 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.sainte-elizabeth-de-warwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « [info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca](mailto:info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca) », par la poste au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Québec, J0A 1M0 ou par téléphone au 819-358-5162, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 2 avril 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier